

# DICRIM

## Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



### MOT DU MAIRE

L'évolution de la législation et notamment l'arrêté préfectoral du 16 juin 2014 demandent d'informer la population sur les risques majeurs auxquels nous pouvons être confrontés.

Pour la commune de Saint-Bertrand de Comminges, les risques à prendre en compte sont :

- **Météorologiques**
- **Inondations (Garonne)  
et rupture du barrage du Portillon**
- **Feux de forêts**
- **Risque Sismique**
- **Transport de matières dangereuses (canalisation  
souterraine)**
- **Mouvement de terrain et cavités souterraines**

**Il est très important de prendre connaissance de ce document et de le conserver en un lieu facilement accessible.**

Pour chacun de ces risques, ce document présente les zones concernées et énonce très simplement la conduite à tenir en cas de danger.

En de telles circonstances, vigilance et entraide sont nécessaires et salvatrices.

## RISQUES METEOROLOGIQUES



**Tempêtes, canicules, grands froids, fortes chutes de neige** peuvent affecter toute la commune et provoquer des dommages matériels ou porter atteinte à la sécurité des personnes.

**La vigilance météorologique** : elle est conçue pour informer la population et les pouvoirs publics en cas de phénomènes météorologiques dangereux.

Météo France diffuse une carte de vigilance relayée par les médias :

- Niveau **vert** : pas de vigilance
- Niveau **jaune** : état de vigilance
- Niveau **orange** : état de grande vigilance
- Niveau **rouge** : état d'extrême vigilance

**Dès le niveau de vigilance ORANGE**, suivez les conseils de comportement.

### AVANT :

- Se tenir informé des conditions météorologiques (internet ou 0892680231)
- Rentrer les objets susceptibles d'être emportés
- Gagner un abri en dur
- Fermer portes et volets
- Rentrer les bêtes et les matériels
- Arrêter les chantiers, rassembler le personnel, mettre les grues en girouette

### PENDANT :

- Ne pas sortir
- Ecouter la radio et s'informer des messages d'alerte
- Prévoir une alimentation par piles (en cas de coupure d'électricité)
- Débrancher les appareils électriques et les antennes
- Se déplacer le moins possible
- Ne pas abuser du téléphone (priorité aux services de secours)
- Ne pas s'exposer aux chutes de matériaux (tuiles, arbres, toitures ... )

### APRES :

- Réparer sommairement ce qui peut l'être, notamment les toitures
- Couper branches et arbres menaçant de s'abattre
- Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés

### REFLEXES QUI SAUVENT :

- Fermer les portes et les aérations
- Enfermez-vous dans un bâtiment
- Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école (l'école s'en occupe)
- Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés
- Ne téléphonez pas : libérez les lignes pour les secours.

## RISQUE INONDATION



En référence au Plan de Surfaces Submersibles sur la commune de Saint-Bertrand de Comminges, le danger d'inondation concerne uniquement le Moulin du Capitou, situé en bordure de la Garonne. Ce risque peut avoir pour origines, des pluies torrentielles en montagne cumulées à la fonte des neiges, la rupture du barrage du Portillon.

### Que doit faire la population ?

### AVANT LA CRUE :

- Fermer les portes et fenêtres
- Couper le gaz et l'électricité
- Mettre les produits sensibles au sec, surélever le mobilier
- Installer des passerelles d'accès
- Amarrer les cuves
- Faire une réserve d'eau potable et de nourriture
- Préparer l'évacuation
- Laisser libres les voies d'accès



### **PENDANT LA CRUE :**

- S'informer de la montée des eaux (radio, mairie...)
- Se conformer aux directives (commune, pompiers..)
- Essayer d'obturer les portes et soupiraux
- Couper l'électricité
- Rester dans les parties hautes des habitations
- Ne pas s'engager sur une aire inondée
- N'évacuer qu'après en avoir reçu l'ordre
- Ne pas s'aventurer dans les zones dangereuses
- Respecter les zones interdites et balisées par les services de secours

### **APRÈS LA CRUE :**

- Aérer et désinfecter les pièces
- Chauffer dès que possible
- Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche

### **REFLEXES QUI SAUVENT :**

- Fermeture des portes et fenêtres
- Coupure du gaz et de l'électricité
- Rejoindre les parties hautes des meubles
- Suivre les consignes (radio, mairie, pompiers..)
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école (l'école s'occupe d'eux)
- Ne pas téléphoner et libérer les lignes pour les secours

## **RISQUE FEUX de FORET**



Un feu de forêt est caractérisé par une surface minimale d'un hectare dont une partie au moins est constituée d'arbres ou d'arbustes.

Si les régions méditerranéennes, la Corse et les Landes sont soumis à des incendies de forêt, les Pyrénées peuvent également être concernées par ce risque.

Pratique ancestrale qui consiste à brûler la végétation indésirable, l'écobuage peut aussi être à l'origine d'importants feux de forêt.

Le risque a tendance à augmenter en fonction des deux facteurs suivants :

La diminution de l'activité pastorale qui entraîne l'envahissement de formations végétales broussailleuses très sensibles au feu.

L'augmentation de la fréquentation touristique (randonnées, VTT, quad..).

La forêt de Saint-Bertrand de Comminges est située essentiellement sur le piémont au sud-ouest de la zone habitée. Elle représente environ 60% de la surface totale de la commune.

La zone est difficilement pénétrable et les quelques chemins d'accès sont souvent peu entretenus. Les zones concernées sont les hameaux de Labat, de Ares, du Mont et les collines situées au sud-ouest de la ville basse.

### **AVANT LE FEU :**

- Repérer les chemins d'évacuation et les abris
- Prévoir des moyens de lutte (points d'eau, matériels)
- Débroussailler régulièrement
- Déposer en mairie, l'imprimé réglementaire avant tout écobuage

### **PENDANT LE FEU :**

- Si l'on est témoin d'un départ de feu
- Informer les pompiers le plus vite et le plus précisément possible
- Si possible, attaquer le feu
- Dans la nature, s'éloigner dos au vent
- Respirer à travers un chiffon humide
- Ne pas sortir de la voiture
- Sur une maison, fermer et arroser volets, portes et fenêtres, occulter les bouches d'aération, fermer les bouteilles de gaz, rentrer les tuyaux d'arrosage

### **APRÈS LE FEU :**

- Eteindre les foyers résiduels



La chaîne des Pyrénées et son piémont sont situés au contact des plaques européenne et ibérique. Le déplacement de ces deux plaques tectoniques peut engendrer une libération brutale d'énergie, se traduisant en surface par des tremblements de terre.

Les Pyrénées sont le siège d'une activité sismique régulière.

Les séismes peuvent être ressentis à plusieurs dizaines de kilomètres de l'épicentre.

La magnitude mesure l'énergie libérée (échelle de Richter).

L'intensité et les dommages sont décroissants au fur et à mesure que l'on s'éloigne de l'épicentre.

### Mesures prises

Le zonage sismique de la région impose l'application de règles de construction parasismique.

### Organisation des secours

- Niveau départemental : plan ORSEC (préfet)
- Niveau communal : Plan Communal de Sauvegarde (maire)
- Niveau individuel : Réflexion préalable sur les lieux les plus sûrs de mise à l'abri dans chaque pièce et les itinéraires d'évacuation.

### Zones concernées :

- Ville haute
- Ville basse
- Hameau de Saint-Martin
- Hameau de Labat
- Hameau de Ares
- Hameau du Mont

### LES BONS COMPORTEMENTS FACE AU RISQUE DE SÉISME

Le séisme est le risque naturel majeur le plus meurtrier tant par les effets directs (chutes d'objets, effondrements de bâtiments) que par les phénomènes qu'il peut engendrer (mouvements de terrain, routes détruites,...).

### AVANT :

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde
- Privilégier les constructions parasismiques
- Repérer les points de coupure du gaz, de l'eau et de l'électricité
- Fixer les appareils et meubles lourds
- Repérer un endroit où l'on pourra se mettre à l'abri

### Pendant la première secousse :

#### RESTER OÙ L'ON EST

- **A l'intérieur** : se mettre à l'abri près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres
- **A l'extérieur** : s'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques). A défaut, s'abriter sous un porche
- **En voiture** : s'arrêter si possible à distance des constructions et de fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse

### Après la première secousse : ÉVACUER LE PLUS VITE POSSIBLE

Couper l'eau, le gaz, l'électricité, ne pas allumer de flamme, ne pas fumer. Si fuite de gaz, ouvrir les portes et fenêtres et prévenir les autorités. Evacuer le plus rapidement possible. S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer et écouter la radio. Ne pas aller chercher les enfants à l'école.

### REFLEXES QUI SAUVENT :

#### PENDANT :

- Abritez-vous sous un meuble solide
- Eloignez-vous des bâtiments

#### APRÈS :

- Coupez le GAZ et l'ELECTRICITE
- Evacuez le bâtiment
- Ecoutez la radio et suivez les consignes
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école



## RISQUE TRANSPORT de MATIERES DANGEREUSES

### (CANALISATIONS)



La commune est traversée en sous-sol par une conduite de gaz, il existe une surveillance spécifique.

L'alerte des secours est généralement faite par téléphone prévenant les riverains du danger. L'alerte de la population est faite par radio ou haut-parleur.

#### Que doit-on faire individuellement ?

##### Si vous êtes témoin :

Donner l'alerte (sapeurs-pompiers : 18 gendarmerie : 17) en précisant le lieu exact, la nature du sinistre (feu, fuite, explosion) le nombre approximatif de victimes.

##### Si un nuage toxique vient vers vous :

Fuir si possible selon un axe perpendiculaire au vent, inviter les autres témoins à s'éloigner.

Ecouter la radio : France Inter (88.1 103.5) France Info (105.5) Sud Radio (101.4 - 102)

**Si vous êtes confiné, dès que la radio annonce la fin de l'alerte : aérer le local.**

#### LES GESTES QUI SAUVENT

- Enfermez-vous dans un local
- Bouchez toutes les arrivées d'air
- Ecoutez la radio et suivez les consignes
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école (l'école s'occupe d'eux)
- Ne téléphonez pas (pour libérer les lignes au profit des secours)

## RISQUE MOUVEMENTS de TERRAIN

### et CAVITES SOUTERRAINES



#### Mouvements de terrain

Historiquement, une chute de blocs est répertoriée sur la commune en 1875 (source BRGM).

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.

Ils sont souvent provoqués par de fortes pluies et restent le plus souvent imprévisibles. Ils peuvent constituer un danger pour les vies humaines.

Les zones susceptibles de ce risque sont essentiellement les routes d'accès aux hameaux de Saint-Martin, de Ares et du Mont.

#### Cavités souterraines

Le territoire communal est parsemé de 9 cavités naturelles.

Elles ne sont pas accessibles au public.

- Gouffre de la Spugnette
- Grottes de Coume Nere (1,2,3)
- Grotte d'En Test
- Grotte des Jonquilles
- Hount Deras Hados
- Puits de la Ruere
- Résurgence de Coume Nere

#### LES GESTES QUI SAUVENT

- Fermer les portes et les aérations
- Enfermez-vous dans un bâtiment
- Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école (l'école s'en occupe)
- Ne téléphonez pas : libérez les lignes pour les secours
- Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés

## Numéros utiles

**112** : (Numéro d'appel d'Urgence Européen)

**15** : SAMU

**17** : Gendarmerie

**18** : Pompiers

**114** : Appel pour personnes Sourdes ou Malentendantes

**05 67 22 95 00** : Météo France

**0 820 100 100** : Vigilance Crues (DREAL Midi-Pyrénées)

**05 61 88 33 12** : Mairie Saint-Bertrand

**05 61 94 67 67** : Sous-Préfecture Saint-Gaudens

**05 34 45 34 45** : Préfecture

**05 61 88 30 17** : Gendarmerie Barbazan

**05 62 00 97 70** : Gendarmerie Saint-Gaudens

---

**Mail Mairie :**

[mairie.stbertrandcomminges@wanadoo.fr](mailto:mairie.stbertrandcomminges@wanadoo.fr)

**Mail Préfecture :**

[defense-protection-civile@haute-garonne.pref.gouv.fr](mailto:defense-protection-civile@haute-garonne.pref.gouv.fr)

**Mail Sous-Préfecture Saint-Gaudens :**

[sp-public-spstgaudens@haute-garonne.pref.gouv.fr](mailto:sp-public-spstgaudens@haute-garonne.pref.gouv.fr)

---

**Savoir répondre en cas d'urgence :**

- Qui suis-je ?
  - Où suis-je ?
  - Pourquoi cet appel ?
  - S'exprimer clairement, écouter et suivre les conseils sur la conduite à tenir
-